

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1330

présenté par

Mme Mélin, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, M. Ménagé, M. Muller,
Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 10, après la référence :

« L. 162-1-9-1 »,

insérer les mots :

« et en dehors de tout événement sanitaire exceptionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pandémie du covid a démontré qu'une dépense exceptionnelle peut engendrer une série de dépenses temporaires peu contrôlables et, en tout état de cause non imputables aux professionnels de santé. Cela mérite d'être précisé.